



<b>Rapport n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 31 janvier 2017</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

### REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

La loi 99-1126 du 28 décembre 1999 donne une assise législative à la reprise anticipée des résultats et l'étend à l'ensemble des résultats, alors qu'elle était jusqu'à présent limitée à la reprise de l'excédent de fonctionnement disponible.

Il ne peut y avoir de reprise anticipée que si le compte administratif n'est pas voté.

Il vous est donc proposé, dans l'attente du vote du compte administratif dans le courant du mois de juin, de reprendre par anticipation en une seule fois et en totalité le résultat de la section de fonctionnement et l'excédent de la section d'investissement selon la fiche de calcul du résultat prévisionnel annexée à ce rapport.

Le fait de recourir à ces reprises anticipées dégage dans le budget primitif des recettes supplémentaires permettant ainsi de faire évoluer les contributions du département, des communes et EPCI de façon maîtrisée et selon un pourcentage qui est strictement nécessaire à l'équilibre budgétaire.

A noter que cette année, le résultat cumulé de la section d'investissement ne nécessite pas d'affectation au compte 1068.

\*\*\*

**Il vous est proposé de vous prononcer sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 figurant dans le document ci-joint et d'adopter le projet de délibération suivant :**

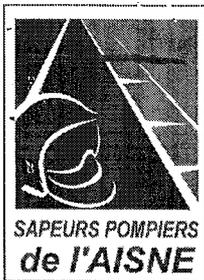
Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2017, les résultats provisoires de l'exercice 2016 suivants :

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 206 463.50 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 2 662 879,79 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0 €

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n° 1	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 31 janvier 2017		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 15  
Votants : ..... 15

Affiché le

**15 FEV. 2017**

Le 31 janvier 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

ARRÊTÉ  
17 FEV. 2017  
D.R.C.T.A.J

Etaient présents :

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, ~~Thomas DUDEBOUT~~, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. ~~François RAMPENBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~.

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Cédric BONAMIGO, Directeur de Cabinet

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers~~

**Excusé(s) :** MM. Thomas DUDEBOUT, François RAMPENBERG, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY

**Assistaient à la séance :** Mme Muriel DUGUE représentant Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON de la direction départementale.

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2017, les résultats provisoires de l'exercice 2016 suivants :

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 206 463.50 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 2 663 782,93 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0 €

Le Président,

**Nicolas FRICOTEAUX**

**DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>section de fonctionnement</b>	Résultat propre à l'exercice 2016	39 930 899,23 €	-1 860 991,38 €
	résultat antérieur reporté au BP 2016	4 524 774,31 €	4 524 774,31 €
	Résultat 2016	44 455 673,54 €	2 663 782,93 €
<b>section d'investissement</b>	solde des émissions exercice 2016	7 169 808,54 €	1 403 152,95 €
	résultat antérieur reporté au BP 2016	3 803 310,55 €	3 803 310,55 €
	<b>Solde d'exécution compte 001</b>	10 973 119,09 €	<b>5 206 463,50 €</b>
<b>restes à réaliser au 31/12/2016</b>	fonctionnement		0,00 €
	investissement	4 270 785,44 €	-4 270 785,44 €
<b>résultat cumulé 2016 (y compris les reports)</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
	fonctionnement	44 455 673,54 €	2 663 782,93 €
	investissement	10 973 119,09 €	935 678,06 €
	<b>total (excédent net)</b>	55 428 792,63 €	<b>3 599 460,99 €</b>
<b>affectation du résultat</b>	résultat cumulé excédentaire à affecter	2 663 782,93 €	
	besoin en financement de la section d'investissement	0,00 €	
	<b>affectation au compte 1068</b>	<b>0,00 €</b>	
	<b>report à nouveau au compte 002 en fonctionnement</b>	<b>2 663 782,93 €</b>	